



Tarifs en vigueur au 01 janvier 2017 - TVA 20%

VENTE IMMOBILIERE

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente : 4% TTC + 3 000 € TTC. Facturation minimale 5 000 € TTC

LOCATION LOCAL A USAGE D'HABITATION

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges

Ces honoraires sont plafonnés à 12 euros TTC du m² en zone très tendue, 10 euros TTC du m² en zone tendue et 8 euros TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 60€ jusque 50m², 80€ de 50.01m² à 100m², 100€ de 100.01m² à 150m² et 125€ à partir de 150.01m²,
plafonnés à 3 euros/m²

A la charge du locataire : 60€ jusque 50m², 80€ de 50.01m² à 100m², 100€ de 100.01m² à 150m² et 125€ à partir de 150.01m², *plafonnés à 3 euros/m²*

LOCATION DE GARAGE OU PARKING OU BOX

A la charge du propriétaire : 90 euros TTC

A la charge du locataire : 90 euros TTC

LOCATION A USAGE PROFESSIONNELLE OU COMMERCIALE

A la charge du preneur : 8% HT soit 9.60 % TTC du quittancement de la période triennale

RECHERCHE IMMOBILIERE

honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente : 4% TTC + 3 000 € TTC. Facturation minimale 5 000 € TTC

AVIS DE VALEUR ECRIT

A la charge du demandeur : 80 euros TTC

Tarifs en vigueur 01 mars 2019 (taux de T.V.A. : 20 %)

	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	5,50 %	6,60 %
	Des sommes encaissées	

HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE		
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	208.33 euros	250 euros
Clôture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	208.33 euros	250 euros
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait 1er lot principal	
	33.33 €	40 €
	Forfait par lot supplémentaire, à partir du 2ème lot	
	25,00 €	30 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...) Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
	5 % HT du montant des travaux TTC 2 % H.T du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	83.33 euros	100 euros
frais dossier contentieux avec locataire : Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	125 euros	150 euros

FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS (COPIE EVENTUELLE INCLUSE) A LA CHARGE DU DEMANDEUR	15 € TTC par document
--	-----------------------

GARANTIES LOYERS IMPAYES	% TTC du quittance annuel
Garantie des loyers impayés (voir notice en agence), sous réserve d'acceptation du dossier par l'assureur	3,30 %

HONORAIRES A LA CHARGE DU DEBITEUR	HT	TTC
Frais re rejet de prélèvement	8.33 euros	10 euros
Frais de rejet de chèque	8.33 euros	10 euros
Frais de relance AR loyer en retard ou attestation assurance non fournie	8.33 euros	10 euros